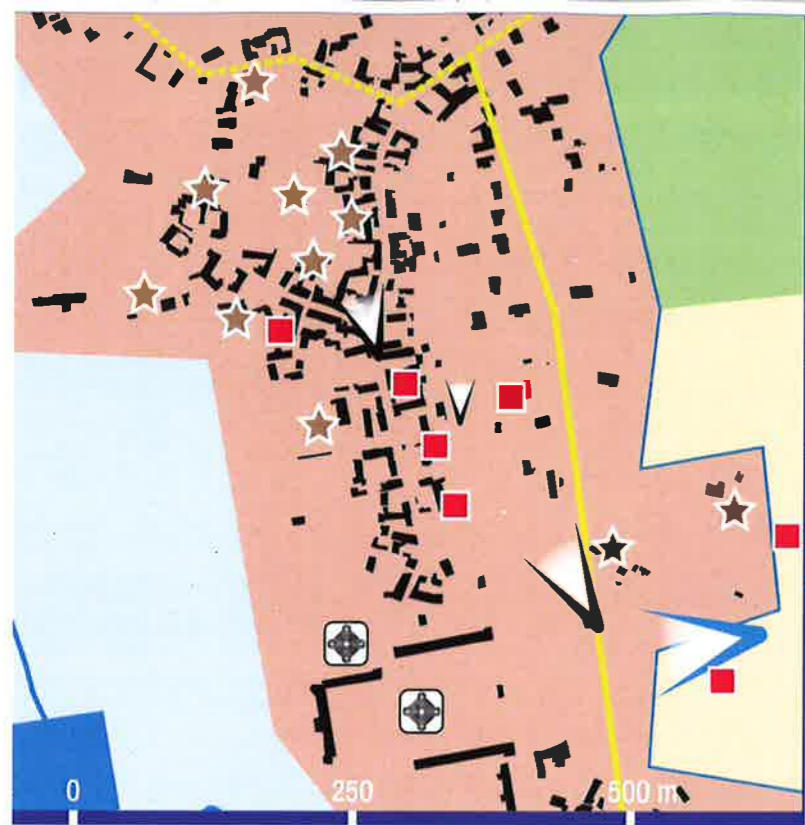


# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



## MAINTENIR LA QUALITÉ DU SITE ET SES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

### Mettre en valeur Fleury-en-Bière dans son site d'inscription

- Conserver la qualité paysagère des plaines agricoles malgré les pressions liées aux activités environnantes.
- Préserver les massifs boisés qui maillent les plaines agricoles.
- Préserver la vallée du Ru de Rebais et ses abords.
- Conserver et valoriser les vues perspectives vers le grand paysage.
- Préserver les corridors écologiques identifiés dans la trame verte et bleue.
- Préserver le massif forestier de Fontainebleau recensé en site Natura 2000.

### Protéger les milieux spécifiques qui maillent la plaine agricole:

- Mares et mouillères.
- Vergers.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

### Renforcer l'identité du site à une échelle plus fine

#### Mettre en valeur et aménager les espaces où l'eau joue un rôle prépondérant:

- Le Ru de Rebais.
- Bras secondaires du Ru.
- Se saisir du potentiel touristique de la commune à travers la valorisation du patrimoine bâti et naturel.
- Valoriser les éléments du patrimoine urbain vernaculaire pour exploiter le potentiel touristique qu'il représente.
- Poursuivre la mise en valeur de la perspective historique du château.
- Veiller à la qualité des entrées de ville et des franges urbaines.

## (RE)DYNAMISER LE TERRITOIRE DE FLEURY-EN-BIÈRE

### Susciter un dynamisme démographique centré sur l'adaptation de l'offre de logement et la valorisation de l'identité urbaine

- Favoriser un nouveau dynamisme démographique à Fleury-en-Bière.
- Adapter l'offre de logements pour permettre un parcours résidentiel plus complet sur la commune, et favoriser ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Permettre une évolution maîtrisée des tissus urbains constitués.

- Définir des conditions d'accueil des constructions neuves de qualité, respectueuse de l'environnement, par la définition d'une OAP

### S'appuyer sur les atouts du territoire pour permettre le renforcement de son attractivité

- Faire perdurer l'activité économique communale (renforcement des services et commerces) afin d'éviter la transformation de Fleury-en-Bière en ville exclusivement résidentielle.
- Pérenniser et adapter les équipements publics

### Développer un réseau de circulations douces structuré et sécurisé pour la circulation de proximité :

- Liaison douce existante
- Liaison douce à développer
- Redynamiser, pérenniser et diversifier le secteur agricole.
- Préserver et assurer des accès adaptés aux engins agricoles.